



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Meguiar's (Canada) Inc Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits Meguiar's (Canada) Inc., dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de Meguiar's (Canada) Inc. à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document : 38-4409-9 **Numéro de la version :** 5.00
Date de parution : 2025/03/17 **Remplace la version datée de :** 2025/03/17

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

Éliminateur d'odeurs Assainisseur d'air (voiture entière) Parfum de Chrome noir G1813 [G181302]

Numéros d'identification de produit

14-1001-2480-0

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Produits automobiles

Utilisation spécifique

Assainisseur d'air de voiture

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie: Meguiar's Canada Inc.
Division: Meguiar's
Adresse : 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5790, London, Ontario N6A 0A9
Téléphone : (800) 364-3577
Site Web :

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical: 1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

SECTION 2 : identification des dangers

Les numéros d'identification de produit ci-dessous sont vendus sur le marché pour le consommateur :

14-1001-2480-0

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aérosol: Catégorie 1.

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Danger

Symboles :

Flamme |

Pictogrammes



Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable. Contenant pressurisé : Peut exploser s'il est chauffé.

Mises en garde

Renseignements généraux :

Tenir hors de portée des enfants.

Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Entreposage :

A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 122°F (50°C).

2.3. Autres risques

Aucun connu.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids	Nom Commun
Propène, 1,3,3,3,- tétrafluoro-,(E)-	29118-24-9	60 - 80	Pas de données disponibles
Alcool éthylique	64-17-5	10 - 30	Ethanol

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

En cas d'exposition, laver avec de l'eau et du savon. Si les symptômes se développent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer les yeux et abondamment à l'eau. Si les signes et les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.

En cas d'ingestion :

Se rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Utilisez un agent d'extinction adapté au feu environnant.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

Les sous-produits nocifs de décomposition

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Monoxyde de carbone	Durant la combustion
Bioxyde de carbone	Durant la combustion
Fluorure d'hydrogène	Durant la combustion

5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

Porter un équipement de protection complet (Bunker Gear) et un appareil respiratoire autonome (SCBA).

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. MISE EN GARDE! Un moteur pourrait constituer une source d'inflammation et provoquer un incendie ou une explosion des gaz ou des vapeurs inflammables présents dans la zone du déversement. Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si possible, sceller les récipients non étanches. Placer les récipients non étanches dans un endroit bien ventilé, préférablement sous une hotte d'évacuation fonctionnelle, ou, au besoin, à l'extérieur sur une surface imperméable jusqu'à ce que l'emballage approprié pour le récipient ou son contenu soit disponible. Fermer le cylindre. Ramasser le plus de produits déversés possibles en utilisant des outils ne provoquant pas d'étincelles. Placer dans un récipient métallique approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. Ne pas vaporiser à proximité des flammes ou des sources d'inflammation. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit bien ventilé. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 122°F (50°C). Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence	Type de limite	Mentions additionnelles
Alcool éthylique	64-17-5	ACGIH	STEL:1000 ppm	

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect physique spécifique:	Aérosol
couleur	Incolore
Odeur	Faible Naphta
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données disponibles</i>
pH	7,33
Point de fusion/Point de congélation	<i>Pas de données disponibles</i>
Point d'ébullition	-10,6 °C
Point d'éclair :	14,4 °C
Vitesse d'évaporation :	<i>Pas de données disponibles</i>
Inflammabilité	Aérosol inflammable : Catégorie 1.
Limites d'explosivité (LIE)	<i>Pas de données disponibles</i>
Limites d'explosivité (LSI)	<i>Pas de données disponibles</i>
pression de vapeur	<i>Pas de données disponibles</i>
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données disponibles</i>
Densité	0,81 g/ml
Densité relative	0,76
Hydrosolubilité	<i>Pas de données disponibles</i>
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données disponibles</i>
Coefficient de partage : n-octanol/eau	<i>Pas de données disponibles</i>
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données disponibles</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données disponibles</i>
Viscosité Cinématique	<i>Pas de données disponibles</i>
Composés Organiques Volatils	24,3 % en poids [<i>Méthode de test</i> :calculé selon CARB title2]
Pourcentage de matières volatiles	97,1 % en poids [<i>Méthode de test</i> :estimé]
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	198,4 g/l [<i>Méthode de test</i> :Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD]

Caractéristiques des particules	<i>Ne s'applique pas</i>
---------------------------------	--------------------------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Chaleur

10.5 matériaux incompatibles

Acides puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Aucun connu.	

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

Dans les situations où l'on a une montée extrême de la température comme une mauvaise utilisation ou un défaut d'équipement du fluorure d'hydrogène (produit de décomposition) peut être généré.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité réglementaire compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

Contact avec la peau :

Le contact du produit avec la peau pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

En cas de contact avec les yeux :

Le contact du produit avec les yeux pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

Ingestion :

Aucun effet sur la santé connu.

Information complémentaire:

Ce produit contient de l'éthanol. Les boissons alcoolisées et de l'éthanol dans les boissons alcoolisées ont été classées par le Centre international de Recherche sur le Cancer comme cancérogène pour l'homme. Il ya aussi des données associant la consommation humaine de boissons alcoolisées avec la toxicité développementale et la toxicité hépatique. On ne s'attend pas exposition à l'éthanol lors de l'utilisation prévisible de ce produit pour causer le cancer, toxicité pour le développement ou la toxicité hépatique.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour

ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Produit général	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg
Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-,(E)-	Inhalation-Gaz (4 heures)	Rat	LC50 > 207 000 ppm
Alcool éthylique	Dermale	Lapin	LD50 > 15 800 mg/kg
Alcool éthylique	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 124,7 mg/l
Alcool éthylique	Ingestion	Rat	LD50 17 800 mg/kg

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

Nom	Espèces	Valeur
Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-,(E)-	Lapin	Aucune irritation significative
Alcool éthylique	Lapin	Aucune irritation significative

Blessures graves aux yeux/Irritation

Nom	Espèces	Valeur
Alcool éthylique	Lapin	Irritant grave

Sensibilisation de la peau

Nom	Espèces	Valeur
Alcool éthylique	Humain	Non classifié

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité des cellules germinales

Nom	Voie	Valeur
Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-,(E)-	In Vitro	N'est pas mutagène
Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-,(E)-	In vivo	N'est pas mutagène
Alcool éthylique	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Alcool éthylique	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité :

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Alcool éthylique	Ingestion	Multiple espèces animales	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

Nom	Voie	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-,(E)-	Inhalation	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif	2 génération

				observé 20 000 ppm	
Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-,(E)-	Inhalation	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 20 000 ppm	2 génération
Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-,(E)-	Inhalation	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 15 000 ppm	pendant la grossesse
Alcool éthylique	Inhalation	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 38 mg/l	pendant la grossesse
Alcool éthylique	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 200 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation

Organe(s) cible(s)**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Alcool éthylique	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	LOAEL 9,4 mg/l	pas disponible
Alcool éthylique	Inhalation	dépression du système nerveux central	Non classifié	Homme et animal	Niveau sans effet nocif observé pas disponible	
Alcool éthylique	Ingestion	dépression du système nerveux central	Non classifié	Multiple espèces animales.	Niveau sans effet nocif observé pas disponible	
Alcool éthylique	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Chien	Niveau sans effet nocif observé 3 000 mg/kg	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-,(E)-	Inhalation	cœur	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 5 000 ppm	91 jours
Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-,(E)-	Inhalation	système vasculaire la peau Système endocrinien tube digestif des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux foie système immunitaire muscles Système nerveux yeux rénale et / ou de la vessie système respiratoire système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 15 000 ppm	91 jours
Alcool éthylique	Inhalation	foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Lapin	LOAEL 124 mg/l	365 jours
Alcool éthylique	Inhalation	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans	14 jours

		système immunitaire			effet nocif observé 25 mg/l	
Alcool éthylique	Ingestion	foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 8 000 mg/kg/day	4 mois
Alcool éthylique	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Chien	Niveau sans effet nocif observé 3 000 mg/kg/day	7 jours

Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes d'élimination**

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Incinérer dans un d'incinérateur de déchets autorisé. L'établissement doit être capable de manipuler les produits en aérosol. Les produits de combustion contiendront du HF. L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Une autre solution d'élimination consiste à utiliser une usine d'élimination des déchets autorisée acceptable. L'établissement doit être équipé pour manipuler les déchets gazeux. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires**15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Statut des inventaires**

Communiquer avec le fabricant pour obtenir de plus amples renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements**Classement des risques par la NFPA****Santé:** 3 **Inflammabilité:** 4 **Instabilité:** 0 **Risques particuliers:** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

Groupe de document :	38-4409-9	Numéro de la version :	5.00
Date de parution :	2025/03/17	Remplace la version datée de :	2025/03/17

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDSs de Meguiar's Canada sont disponibles sur le site: www.meguiars.ca